

PRESCRIPTION D'EXAMEN DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE A VISEE ONCOGENETIQUE

La conformité de la prescription est un élément clé de la sécurité et conditionne la réalisation de l'examen (recommandations HAS – juin 2009)

Laboratoire d'Oncopharmacologie Dr Marie-Christine ETIENNE-GRIMALDI, Responsable du Laboratoire Dr François PETIT ☎ 04 92 03 15 55 ☎ 04 92 03 15 49	Délai de transmission Prioritaire  Risques infectieux
--	--

IDENTIFICATION DU PATIENT OU ETIQUETTE N° IPP : Nom d'usage : Nom de naissance : Prénom : Date de naissance : ___/___/____ Sexe : <input type="checkbox"/> homme <input type="checkbox"/> femme	PRESCRIPTEUR <input type="checkbox"/> Médecin <input type="checkbox"/> Conseiller en génétique Nom : Prénom : RPPS : Etablissement : UF demandeuse : Date : ___/___/____ Signature
--	---

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES INDISPENSABLES

Motif de la prescription : Détermination initiale (1^{er} prélèvement) Confirmation (2^{ème} prélèvement indépendant)

Consentement éclairé : Ci-joint copie du consentement OU J'atteste avoir ce consentement en ma possession

Statut du patient : Cas index Apparenté (famille OP): Indemne : Oui Non

Indication : prédisposition héréditaire visée théranostique prédisposition héréditaire ET visée théranostique

Affection : cancer du sein cancer de l'ovaire cancer du pancréas cancer digestif hors pancréas (Lynch)
 NEM et apparentés cancer du rein cancer de la prostate cancer des voies urinaires
 mélanome tumeurs du SNC maladies cassantes maladie de Cowden
 syndrome de Gorlin sarcomes cancers pédiatriques hémopathies malignes

PRELEVEMENT

Type de prélèvement : Sang Bloc ou copeaux (n° :) Prélèvement salivaire Autres :

Pour les blocs ou copeaux, préciser la nature : et la localisation du prélèvement transmis :

Nom et prénom du préleveur : N° de poste :

Date de prélèvement : ___/___/____

ANALYSES

Analyse par panel de gènes

- Panel sein/ovaire : BRCA1*, BRCA2*, CDH1*, EPCAM*, MLH1*, MSH2*, MSH6*, PALB2*, PMS2*, PTEN*, RAD51C*, RAD51D*, TP53* (N351+N318)
- Panel digestif : APC*, BMPR1A*, CDH1*, EPCAM*, MLH1*, MSH2*, MSH6*, MUTYH*, PMS2*, POLD1, POLE*, PTEN*, SMAD4*, STK11* (N351+N318)
- Panel TUMOSPEC : BRCA1*, BRCA2*, ABRAXAS1, ATM*, BAP1*, BARD1*, BRIP1*, CDH1*, CHEK2*, FANCM, MLH1*, MRE11, MSH2*, MSH6*, NBN*, PALB2*, PMS2*, PTEN*, RAD50, RAD51B, RAD51C*, RAD51D*, RINT1, STK11*, TP53*, XRCC2 (N352+N318)
- Néoplasie endocrinienne multiple de type 2 : RET (N350)
- Panel prostate : ATM*, BRCA1*, BRCA2*, HOXB13, PALB2*, RAD51C*, RAD51D* (N351+N318)
- Panel pancréas : APC*, ATM*, BRCA1*, BRCA2*, CDKN2A*, EPCAM*, MLH1*, MSH2*, MSH6*, PALB2*, PMS2*, STK11*, TP53* (N351+N318)
- Syndrome de Li-Fraumeni : TP53* (N350+N318)
- Extraction et conservation en vue d'analyse ultérieure
- Extraction et envoi dans un autre laboratoire :

* analyse des RGT par digitalMLPA

Ré-analyse bioinformatique sur le(s) gène(s) :

Analyse ciblée
 Gène (variation ponctuelle ou RGT) (joindre le CR index) (N353 ou N318) :

Diagnostic prénatal
 Analyse sur villosités chorales sur liquide sur sang fœtal (préciser SA :)
 Prélèvements sanguins sur **EDTA** ● de chaque parent. Joindre les CR génétiques index et le CR échographique (B700 + 2x B500)

RESERVE AU LABORATOIRE : RECEPTION ET CONFORMITE DE LA DEMANDE

Personne ayant réceptionné la demande : Demande conforme : OUI NON

Date et heure de réception : Prélèvement(s) conforme(s) : OUI NON

Informations pratiques au verso

INFORMATIONS PRATIQUES

Coordonnées du laboratoire

Laboratoire d'oncopharmacologie – Centre Antoine Lacassagne (bâtiment B, 1^{er} étage)
33 avenue de Valombrose
06189 NICE cedex 2
Horaires de réception des prélèvements : du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30

Toute demande émanant d'un établissement autre que le Centre Antoine Lacassagne doit être accompagné d'un bon de commande.

Si les conditions de transport des prélèvements ne peuvent pas être satisfaites, le patient peut prendre directement rendez-vous pour être prélevé au Service des Prélèvements Externes du Centre Antoine Lacassagne (rez-de-chaussée du bâtiment A, ☎ 04 92 03 11 00).

CONDITIONS DE PRELEVEMENT ET D'ACHEMINEMENT

VERIFIER L'IDENTIFICATION CORRECTE DE TOUS LES PRELEVEMENTS

Prélèvement sanguin

2 tubes de sang de 5 mL sur **EDTA** ●.

Pas de conditionnement du patient.

Acheminement à température ambiante. Ne pas congeler. Ne pas centrifuger.

Si prélèvement sur PaxGene®

1 tube de sang de 2,5 mL **PaxGene®** ○.

Pas de conditionnement du patient.

Acheminement dans les 3 jours si conservation entre +18°C et +25°C, dans les 5 jours si conservation entre +2°C et +8°C et dans les 8 jours si conservation à -20°C.

Bloc ou copeaux

Joindre le compte rendu du laboratoire d'anatomie et cytologie pathologique.

Prélèvement salivaire

Utiliser un kit de prélèvement **ORAGENE DNA ou IsoHELIX DNA/RNA**.

Le patient ne doit pas boire, manger, fumer ou mâcher du chewing-gum dans les 30 minutes qui précèdent le prélèvement de salive.

Acheminement à température ambiante.

RAPPELS REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS

Une demande d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne peut être faite par un médecin ou un conseiller en génétique placé sous la responsabilité d'un médecin qualifié en génétique médicale.

Un laboratoire réalisant l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne doit être autorisé pour cette activité par l'Agence Régionale de Santé. Le biologiste médical assurant la validation des examens des caractéristiques génétiques d'une personne doit disposer d'un agrément spécifique délivré par l'Agence de la BioMédecine.

Le médecin prescripteur ou le conseiller en génétique doit conserver :

- Le consentement écrit,
- Les doubles de la prescription et de l'attestation,
- Les comptes rendus d'analyses de biologie médicale commentés et signés.

Le laboratoire autorisé réalisant les examens doit :

- Disposer de la prescription et du double du consentement écrit ou de l'attestation du prescripteur,
- Adresser au médecin ou au conseiller en génétique prescripteur, seuls habilités à communiquer les résultats à la personne concernée, le compte rendu d'analyse de biologie médicale commenté et signé par un biologiste médical agréé,
- Adresser, le cas échéant, au laboratoire qui a transmis l'échantillon et participé à l'analyse, une attestation de réalisation de l'analyse et de transmission du compte rendu au prescripteur.